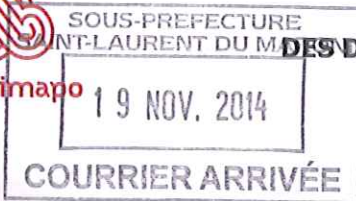




Awala-Yalimapo



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**DELIBERATION N°33-14
Décision modificative du BP2014**

Séance du 22/10/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/10/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 14
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3
*CD : Conseiller(e) Délégué(e)

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt deux octobre à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du **Monsieur Jean-Paul FERREIRA**, maire

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alexis TIOUKA - Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE (CD*) - Carmélita JEAN-JACQUES (CD*) - Muriel SABAYO (CD*) - Bruno APPOLINAIRE (CD*) - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Josette AUGUSTE.

ABSENTS : Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que suite à l'arrêté préfectoral n° 2014-244 réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2014, il convenait, par le biais d'une DM, de prendre en compte les modifications exigées par la préfecture. Cette procédure budgétaire permet également d'inscrire de crédits mais également apporter quelques réajustement aux niveaux des différents comptes. Cette modification permettra également d'intégrer des crédits en recette de fonctionnement non pris en compte par l'arrêté, soit 1 723,30 €.

Ces nouveaux crédits qui s'ajouteront au budget principal se présentent de la façon suivante :

- Dépenses de Fonctionnement : 109 000,00 €
- Recettes de Fonctionnement : 67 692,30 €

- Dépenses d'Investissement : 0,00 €
- Recettes d'Investissement : 0,00 €

En annexe, le détail des différents mouvements de crédits sont inscrits.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Vote le présent budget supplémentaire à la majorité, soit 11 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

